

PRÉAVIS DE GRÈVE LE 7 JANVIER 2013

En cours de saison radiophonique, la direction générale adjointe des techniques et technologies nouvelles de Radio France (DGATTN) a décidé d'un changement de planning, induisant la perte de 4 postes techniques sur l'antenne de France Inter à compter du 7 janvier 2013. Cette décision s'inscrit dans la politique de redéploiement brutale imposée par la direction de Radio France au détriment de l'éditorial et des conditions de travail.

Cette décision nous paraît d'autant plus injustifiée que le volume de production augmente, que le périmètre d'activité ne cesse de s'élargir, que 4 postes de technicien-nes ont déjà été supprimés de l'antenne d'Inter il y a un an et qu'on ne connaît pas les conséquences sur l'organisation du travail, de la réintégration de France Inter dans les locaux de la maison de la radio.

Dans ces conditions, il nous apparaît indispensable de maintenir toutes les structures éprouvées qui ont depuis toujours contribué à la qualité reconnue de cette chaîne.

Le 30 novembre 2012, le CHSCT PIDF a dénoncé, dans une déclaration, votée à l'unanimité, la dégradation des conditions de travail qu'entraînerait la mise en application de ce planning.

Les personnels techniques de la DGATTN affectés à l'antenne de France Inter, réunis en Assemblée Générale le dimanche 9 décembre 2012, affirment que dans de telles conditions, toute la qualité de production et de diffusion de la chaîne en serait définitivement altérée.

Cette réforme inacceptable ne permettrait plus à France Inter de mener à bien ses missions de service public, dans le respect de ses auditeurs-trices et du cahier des charges qui justifie la diffusion d'un programme spécifique de nuit.

Hier, lundi 17 décembre 2012, le CE PIDF a voté à l'unanimité contre la mise en place de ces plannings au 7 janvier 2013.

En conséquence, les organisations syndicales Cfdt, CFTC, CGT, et SUD appellent l'ensemble des personnels de Radio France à cesser le travail le 7 janvier 2013 à 0h00 pour une durée indéterminée pour exiger :

- Que les 4 postes d'opérateur-trices du son, dont la consultation avait été engagée par la direction technique, actuellement occupés par des technicien-nes de la brigade de renforts, soient définitivement pourvus
- Le maintien du tableau de service actuel intégrant les propositions faites par les technicien-nes pour son amélioration

Paris, le 18 décembre 2012